

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/MAI/088	
<u>Date du conseil municipal</u> 29/05/2017	OBJET : MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER
<u>Date de la convocation</u> 22/05/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 22/05/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 22 mai 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Michel VEUX, Katrine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER, représentée par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME

Était absent :

- Jacob NALOUHOUNA

Madame Sylvie GALLOCHER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR »,

VU le décret 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable à la mise en location,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place l'autorisation préalable à la mise en location afin de lutter contre l'habitat indigne sur la commune de Nangis,

CONSIDERANT l'importante proportion d'habitat dégradé ainsi que le nombre de visites de salubrité effectuées précédemment dans le périmètre concerné par l'obligation d'autorisation préalable à la mise en location,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE 1 :

DECIDE d'instituer, dans un délai de 6 mois à compter de la publication de la présente délibération, la procédure d'autorisation préalable de mise en location conformément aux dispositions de l'article 92 de la loi ALUR et du décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location.

ARTICLE 2 :

DIT que cette procédure est instituée pour toutes les catégories de logements et sur le périmètre suivant (plan joint en annexe de la présente délibération) :

- Rue du Général Leclerc ;
- Place Dupont Perrot ;
- Rue du Dauphin ;
- Rue Pasteur ;
- Rue du Minage ;
- Rue du Commerce ;
- Rue Aristide Briand ;
- Allée du Trésor ;
- Rue des Poteries ;
- Rue des Fontaines - du n°2 au n°24 (côté pair) et du n°1 au n°27 (côté impair) ;
- Avenue Victor Hugo du n°2 au n°30 (côté pair).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2017

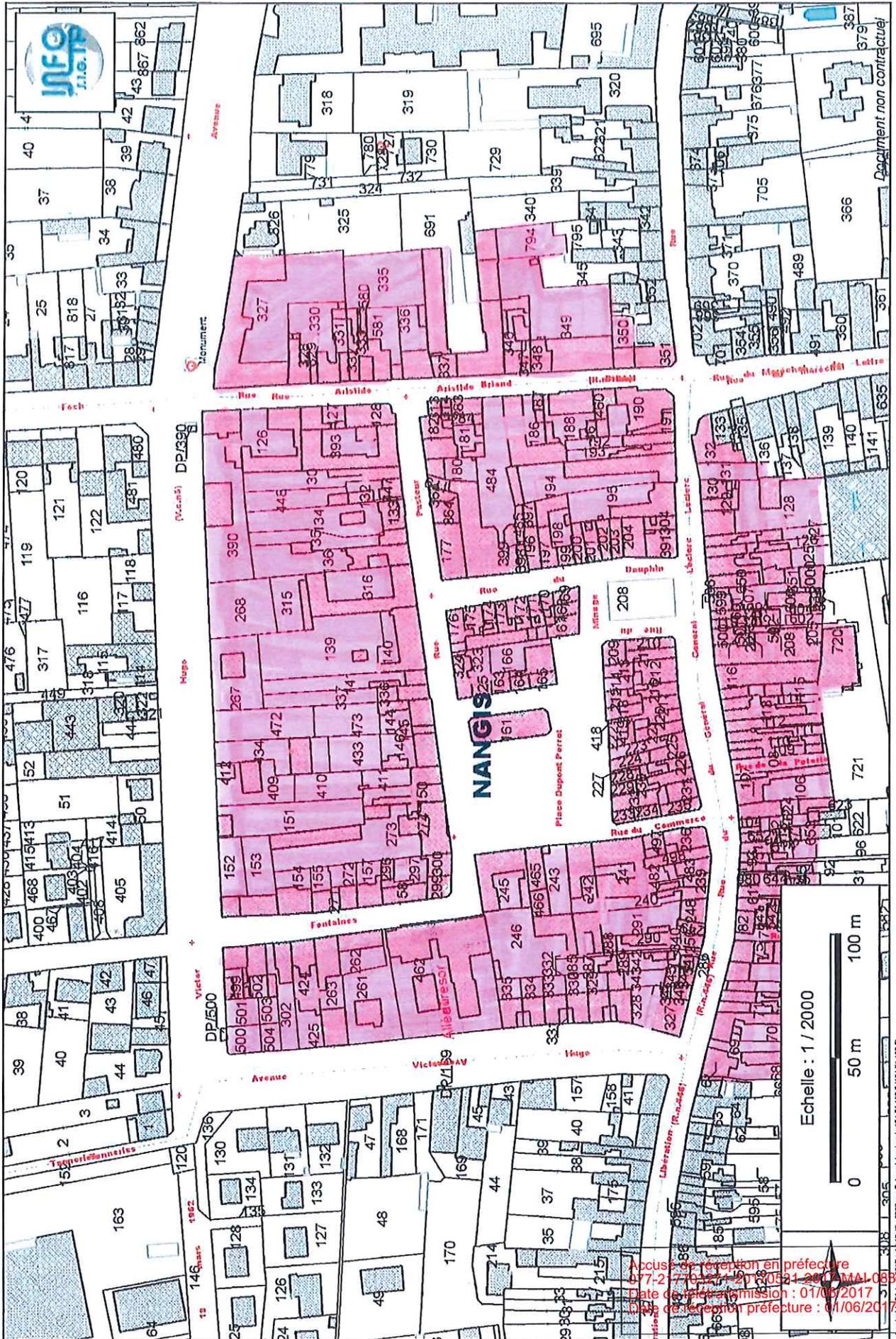
Le Maire,

Michel BILLOUET



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170531-2017-MAI-088-AI
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

INFO-T.P. :: Géographix.Net



Accusé de réception en préfecture
 077-2177024-2017-03-05 14:08:08
 Date de dépôt en préfecture : 01/06/2017
 Date de réception en préfecture : 01/06/2017

Document non contractuel

